

## Parcoursup : quelles formations rejoignent la plateforme en 2019 et 2020 ?

Deux projets d'arrêtés recensent les formations qui intègrent Parcoursup pour la procédure 2019 et celles qui bénéficient d'un report jusqu'au 1er janvier 2020. La plupart des cursus qui rejoignent la plateforme en 2019 sont dispensés dans des établissements privés ou sous contrat (82 %) et d'autres relèvent du ministère de l'Agriculture ou des Solidarités et de la Santé. Les formations qui devront intégrer Parcoursup en 2020 sont quant à elles en majorité issues du ministère de la Culture, on compte aussi les IEP (Instituts d'études politiques) et des formations paramédicales.



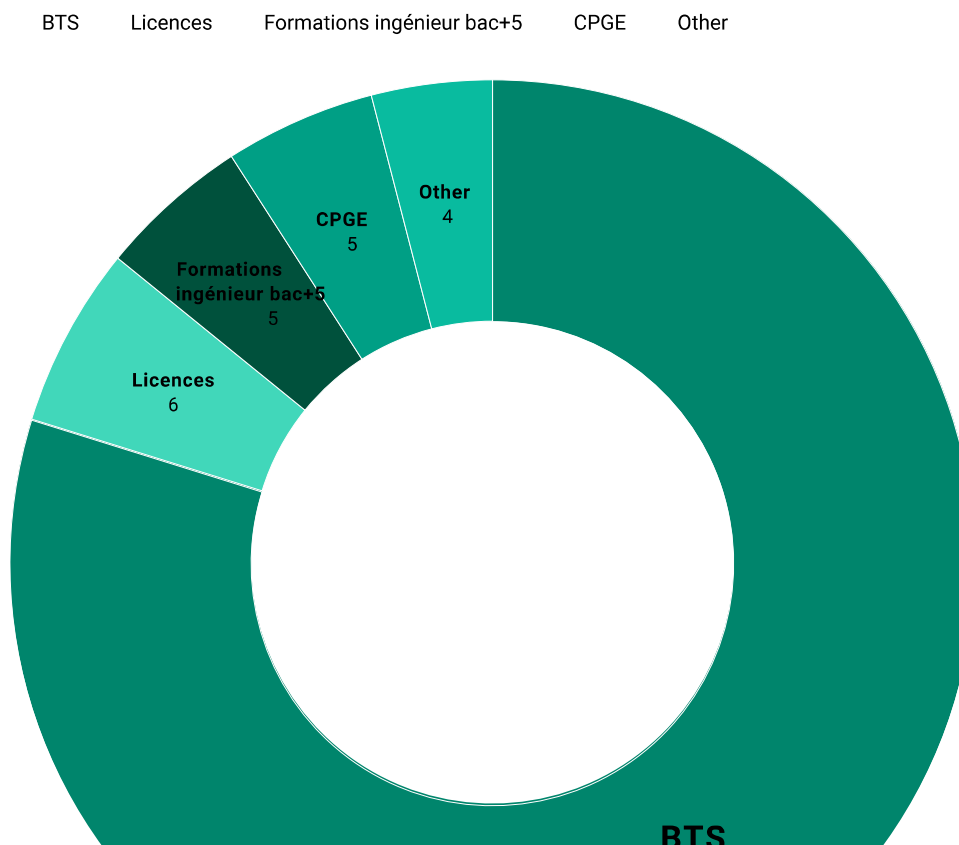
Glenn Carstens-Peters (Unsplash)

Deux projets d'arrêtés, qui seront présentés au Cneser (Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche) du 11 mars 2019 (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/602447>)), recensent les formations qui intègrent Parcoursup après l'année 2018. L'un (<https://www.aefinfo.fr/rebond/documentdam/479232>) liste les formations qui ont rejoint la plateforme pour la procédure 2019, tandis que l'autre (<https://www.aefinfo.fr/rebond/documentdam/479231>) répertorie les formations qui bénéficient d'un report jusqu'à 2020. Frédérique Vidal, ministre de l'ESRI (enseignement supérieur, recherche et innovation), avait annoncé à plusieurs reprises que toutes les formations reconnues par l'État devront être accessibles via la plateforme en 2020. La loi ORE (orientation et réussite des étudiants) prévoyait ces délais d'intégration (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/581924>)).

Les formations intégrant la plateforme pour la procédure 2019

Le projet d'arrêté recense 3 315 formations initiales qui rejoignent la plateforme en 2019. "82 % sont dispensées dans un établissement privé" relevant du MEN (ministre de l'Éducation nationale) ou du MESRI (ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) : on compte une majorité de BTS (Brevet de technicien supérieur), mais aussi de CPGE (Classe préparatoire aux grandes écoles) dans des établissements sous contrat, ainsi que des formations d'ingénieurs ou de commerce dispensées dans des écoles privées.

## Répartition des formations intégrées à Parcoursup en 2019 (en %)



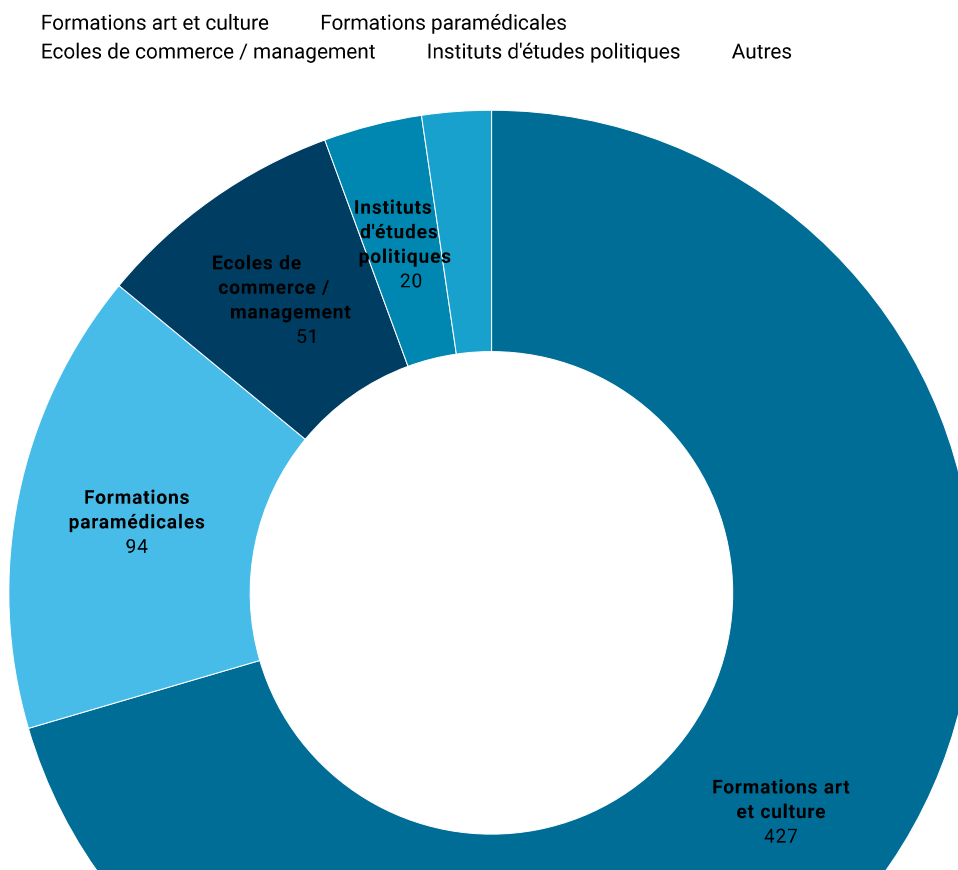
Environ 600 formations qui sont désormais sur Parcoursup relèvent d'autres ministères. 48 % d'entre elles préparent aux diplômes d'État dispensés en Ifsi (Institut de formation en soins infirmiers) (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/597825>)) et en établissements de formation au travail social (EFTS). De nombreuses autres formations dépendent du ministère de l'Agriculture (BTSA (Brevet de technicien supérieur agricole)...).

Les formations devant intégrer Parcoursup en 2020.

L'article 1er de la loi ORE (<https://www.legifrance.gouv.fr>

[/affichTexteArticle.do;jsessionid=39F8DAF652A9F59AE62143400F048F45.tplgfr22s\\_2?idArticle=JORFARTI000036683778&cidTexte=JORFTEXT000036683777&dateTexte=29990101&categorieLien=id](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=39F8DAF652A9F59AE62143400F048F45.tplgfr22s_2?idArticle=JORFARTI000036683778&cidTexte=JORFTEXT000036683777&dateTexte=29990101&categorieLien=id)) précise que le MESRI "peut, par arrêté, à la demande d'un établissement dispensant une formation du premier cycle de l'enseignement supérieur et au regard des circonstances particulières que cet établissement invoque, autoriser le report jusqu'au 1er janvier 2020".

## Répartition des formations devant intégrer Parcoursup en 2020



Le projet d'arrêté indique que "les demandes reçues sont principalement portées collectivement par une banque de concours ou une association regroupant plusieurs établissements, émanant de la part d'établissements publics (grands établissements pour l'essentiel), d'Eespig (établissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt général) ou d'autres établissements privés dispensant une formation préparant à un diplôme délivré au nom de l'État, notamment de commerce". Les formations concernées relèvent majoritairement du ministère chargé de la Culture (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/601149>)). On compte aussi de nombreuses formations paramédicales (1).

"Le report d'inscription tient, pour l'essentiel des cas, à la prise en compte des délais nécessaires pour adapter les modalités de recrutement au calendrier contraint et aux exigences de la procédure nationale de préinscription et à l'organisation prévue dans le cadre de la plateforme Parcoursup."

En tout, pour l'année 2020, 600 formations intégreront la plateforme, soit "une hausse de 4 %" du nombre de formations proposées aux candidats lors de la procédure 2019 de Parcoursup.

## modifications de la Procédure Parcoursup en 2019

Un projet de décret (<https://www.aefinfo.fr/rebond/documentdam/479232>) "relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur", modifiant le code de l'éducation, vise à tenir compte de l'entrée de formations nouvelles sur la plateforme et du bilan de la procédure 2018. Voici les changements apportés par ce texte :

Tous les établissements participant à la procédure Parcoursup, doivent afficher sur la plateforme des **critères généraux d'examen des vœux**.

Concernant les nouvelles formations sur la plateforme qui ne relèvent pas du MEN ou du MESRI, le texte définit les modalités pour fixer les **capacités d'accueil** et les **pourcentages minimum de lycéens boursiers** dans ces formations, ainsi que celles concernant l'association de ces formations aux CAAES (Commission académique d'accès à l'enseignement supérieur) dans le cadre de la procédure complémentaire.

Les règles spécifiques pour la formulation des vœux en **lfsi (Institut de formation en soins infirmiers)** et **EFTS** (établissements de formation du travail social) : pour ces formations, ces vœux sont multiples, comme pour certaines écoles d'ingénieur et de commerce (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/577767>)).

Les **points d'étapes**, périodes précises de la procédure où le candidat doit confirmer ses vœux, sont intégrés à la procédure 2019 (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/598839>)).

Les modalités du dispositif "**meilleurs bacheliers**" (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/577157>)) sont modifiées afin qu'il soit tenu compte dans ce dispositif des résultats du baccalauréat lorsque, sur une même liste d'attente, plusieurs candidats peuvent se prévaloir de cette qualité.

(1) Certificat de capacité d'orthophoniste, certificat de capacité d'orthoptiste, certificat de capacité

d'audioprothésiste, diplôme d'État d'ergothérapeute, diplôme d'État de pédicure-podologue, diplôme d'État de psychomotricien.

## Documents

- [Projet d'arrêté sur les formations devant intégrer Parcoursup en 2020 \(https://www.aefinfo.fr/assets/medias/documents/4/7/479231.pdf\)](https://www.aefinfo.fr/assets/medias/documents/4/7/479231.pdf)
- [Projet d'arrêté sur les formations devant intégrer Parcoursup en 2019 \(https://www.aefinfo.fr/assets/medias/documents/4/7/479229.pdf\)](https://www.aefinfo.fr/assets/medias/documents/4/7/479229.pdf)
- [Projet de décret relatif à la procédure 2019 de Parcoursup \(https://www.aefinfo.fr/assets/medias/documents/4/7/479232.pdf\)](https://www.aefinfo.fr/assets/medias/documents/4/7/479232.pdf)

[Formations - Diplômes \(https://www.aefinfo.fr/rubrique/21154\)](https://www.aefinfo.fr/rubrique/21154) [Grandes écoles - CPGE \(https://www.aefinfo.fr/rubrique/21155\)](https://www.aefinfo.fr/rubrique/21155) [Orientation \(https://www.aefinfo.fr/rubrique/21157\)](https://www.aefinfo.fr/rubrique/21157) [Universités \(https://www.aefinfo.fr/rubrique/21164\)](https://www.aefinfo.fr/rubrique/21164)

CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET



[@AEFSUPRECHERCHE \(HTTPS://TWITTER.COM/@AEFSUPRECHERCHE\)](https://twitter.com/AEFSUPRECHERCHE)